

COMPT E - R E N D U C O N S E I L M U N I C I P A L d u J E U D I 5 M A R S 2 0 1 5 à 2 1 h 0 0

Étaient Présents :

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – C.MORLAND – P.GONZALEZ – H.BATT-FRAYSSSE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE – M.Ch.BIHOREAU – Th.MARNET – C.CMALBEC – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – D.AUGE – Q.ABOUT (à partir de 22h36) – D.DARIO – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

A.D'ANNOVILLE par V.LEMAITRE
Q.ABOUT par S.DJAADI (jusqu'à 22h36)

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Mme AUBERT

Madame Marie-Christine BIHOREAU est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur : Mme AUBERT

Approbation à l'unanimité.

Suspension de séance de 21h11 à 21h17 pour signature du registre.

III - Compte rendu de décisions

Rapporteur : Mme AUBERT

- **Décision n°2015/02** – Contrat d'entretien des sirènes – Société DEMAY pour un montant annuel de 153.79 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/03** – Contrat Gaz Suez pour la propriété 68, rue Emile Fontanier pour un abonnement annuel de 220.60 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/04** – Hébergement du nom de domaine : lemesnilsaintdenis.fr avec Orange Business Services pour un montant mensuel de 5.94 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/05** – Contrat d'entretien horloge de l'église avec la Société HUCHEZ pour un montant annuel de 285.60 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/06** – Contrat d'entretien de la barrière levante du château-mairie avec la Société APA pour un montant annuel de 468.00 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/07** – Contrat de suivi de progiciels e-magnus (gestion financière – gestion ressources humaines – gestion relation citoyen) avec la Société Berger Levrault sur une durée de 3 ans pour un montant annuel de 6 275.35 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/08** – Contrat d'entretien pour les 4 adoucisseurs d'eau (château-mairie – maternelle Champmesnil – maternelle et élémentaire Bois du Fay) avec la Société CLIMATISATION DE France pour un montant annuel de 930.12 € T.T.C.,

- **Décision n°2015/09** – Contrat d’entretien de progiciels Livre Foncier (Urbanisme – droits du sol) avec la Société Berger Levrault pour un montant annuel de 3 279.25 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/10** – Contrat d’entretien des défibrillateurs de la commune avec la Société F.ND. Cardio Course sur une durée de 3 ans pour un montant annuel de 300 € T.T.C.,
- **Décision n°2015/11** – Contrat d’entretien pour la maintenance de l’installation d’arrosage du site cinéraire avec la Société T.E.V. pour un montant annuel de 756 € T.T.C.

En ce qui concerne la décision n°2015/03, Mme BONNAIN demande s’il s’agit bien de la maison achetée par la mairie. Mme AUBERT précise que c’est le cas et que le contrat gaz est pris pour la mise hors-gel de la maison afin d’éviter des détériorations. Cette maison pourrait éventuellement être habitée avant sa destruction.

Pour la décision n°2015/07, Mme DARIO se fait confirmer que les interventions réalisées sur le logiciel de comptabilité sont bien comprises dans ce contrat de suivi. Par ailleurs, il est précisé à M.DJAADI que le logiciel « gestion relation citoyen » concerne les élections.

IV – Débat d’orientation budgétaire 2015

Rapporteur : M. DOUX

Monsieur DOUX présente et commente à l’assemblée un document PowerPoint ci-annexé, ce qui amène les questions suivantes :

Compte tenu des réductions importantes prévues dans le budget d’investissement, Mme DARIO souhaite connaître la somme qui devrait être consacrée aux investissements pour entretenir correctement les routes, les écoles, les divers bâtiments de la commune...

Pour M. DOUX, il faudrait idéalement 1,5 à 1,6 M€ chaque année.

Mme AUBERT met en avant les difficultés actuelles des collectivités territoriales d’une façon générale. Des maires de toutes les tendances sont inquiets. Si les communes doivent réduire les investissements, cela pose problème pour l’économie en général. Il faut essayer de trouver des solutions. Pour les écoles, la commune ne peut pas faire de travaux sans contrat, sans aide de la Région ou du Conseil Général (elle ne peut payer que 30 % des travaux).

Pour Mme DARIO la baisse de la dotation n’explique pas la baisse de 900 k€ consacrée à l’investissement. M. DOUX explique alors que les atténuations de produits (loi SRU, FNGIR, FPIC) représentent 12 % des recettes de la commune (soit environ 900 k€) ; ce que l’on retrouve dans les charges de fonctionnement (depuis 2012).

Mme DARIO regrette que pendant des années (40 ans) la commune n’ait pas été entretenue correctement et qu’aujourd’hui il faille en assumer les conséquences. La commune hérite aujourd’hui d’un passif et tout ne vient pas de la politique gouvernementale actuelle.

Mme AUBERT rappelle que de 2000 à 2008, 3 M€ ont été consacrés chaque année à l’investissement dans la commune. Elle met aussi en avant que la commune a récupéré l’entretien de la voirie des résidences du château et que de gros travaux d’assainissement ont été réalisés, au détriment de la voirie.

M. DJAADI demande si dans les prévisions ont été pris en compte, les conséquences démographiques des opérations immobilières en cours, l’impact des nouveaux rythmes scolaires (en fonction de la solution retenue pour 2015-2016), la ferme Beaurain.

M. DOUX précise qu'il est difficile d'apprécier l'évolution de la population. Actuellement, malgré les nouveaux logements, il y a peu d'enfants supplémentaires à scolariser. Aussi, le principe a été de minorer des recettes et de majorer les dépenses.

Pour les rythmes scolaires, Mme AUBERT indique qu'il est prévu d'améliorer le contenu. Le marché a été repassé avec l'IFAC et la nouvelle prestation est comprise. Pour cela, 150 k€ complémentaires ont été prévus dans le budget.

Pour Beaurain, le premier comité de pilotage se réunit le 6 mars et l'objectif est de connaître la destination de ce bâtiment pour fin 2015. Pour ce qui est des travaux à réaliser sur Beaurain, il est prévu de mettre aux normes l'assainissement en 2015.

Ensuite, Mme AUBERT précise que l'objectif de la commune est que ce bâtiment ne lui coûte plus rien.

Mme DARIO rappelle qu'en commission des finances, elle avait demandé à connaître l'évolution quant au pourcentage de personnes exemptées fiscalement.

Mme AUBERT trouve cela effectivement intéressant et fournira les chiffres.

Une discussion est engagée sur l'évolution de la population au Mesnil, sur les types de logements, leur occupation (vieillesse de la population, couples sans enfants, logements neufs plus petits, couples avec adolescents nouveaux arrivants, couples avec moins d'enfants que par le passé, changement de logement en interne au Mesnil...).

M. DJAADI s'interroge sur la probabilité de fermer une classe.

Pour Mme AUBERT, cela dépend des logements sociaux en construction. A priori, la commune devrait arriver à maintenir le nombre de classes. Néanmoins, il faudra prévoir l'agrandissement de l'école de Bois du Fay. En effet, l'école est ancienne (années 60), les classes vides sont occupées par la bibliothèque, les décroissements et la restauration posent problème. Par ailleurs, il n'y a pas de préau couvert et les bâtiments ne sont pas isolés. Quant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il faut prévoir des locaux pour accueillir les élèves.

A ce propos, Mme MICHONDARD rappelle que les TAPS ne sont pas obligatoires mais ce n'est pas l'objet de ce conseil municipal.

Pour Mme AUBERT, il faut tout de même un minimum d'infrastructure pour accueillir les enfants.

Concernant la dotation de l'Etat, Mme BONNAIN rappelle que la tendance est à la baisse pour plusieurs années à venir mais que cela ne se retrouve pas dans les prévisions 2016-2017-2018.

M. DOUX en convient, mais cela est repris chaque année au moment du budget primitif. Ce sera donc ajusté le moment venu.

Pour Mme BONNAIN, ce serait bien de l'intégrer dès maintenant pour faire un budget pluriannuel pour l'investissement (et donc des investissements à la baisse), avec une vision à long terme.

Par ailleurs, Mme BONNAIN regrette que n'apparaissent pas dans la note les gros postes de dépenses.

Mme AUBERT précise que cela sera détaillé lors de la commission des finances qui doit avoir lieu la semaine prochaine, pour l'instant nous ne sommes qu'au niveau du DOB. Sinon, elle trouve effectivement que l'établissement d'un plan pluriannuel serait idéal.

M. DOUX précise qu'il sera difficile de dépenser moins de 600 k€ en investissement.

Mme BONNAIN note qu'une augmentation d'impôts est prévue en 2016 mais pas en 2017 ni 2018.

Pour Mme AUBERT, il est difficile de se projeter dans l'avenir, le gouvernement changeant assez souvent d'orientations. Le tableau des perspectives est pessimiste.

Pour Mme DARIO, il aurait fallu augmenter les impôts dès 2015.

M. AUGÉ fait la remarque qu'en introduction du document présenté, il est précisé que les conseillers municipaux doivent avoir une information complète et détaillée, alors que ce n'est pas le cas.

Par exemple, que signifie « atténuations de charges » ? Il s'agit du remboursement des salaires des agents indisponibles par notre assureur statutaire.

P. 6, il est indiqué une forte augmentation de recettes mais sur une autre page, il est précisé que les charges augmentent. Cette présentation est trompeuse, il faudrait pouvoir contrôler poste par poste ; comme dans un compte d'exploitation.

M. DOUX répond que cela est fait et sera d'une lecture plus facile par le biais de la comptabilité analytique. Mais, c'est la première année de mise en place de la comptabilité analytique et on met en parallèle la comptabilité générale et la comptabilité analytique. Il y aura plus de recul pour les années à venir.

M. AUGÉ regrette aussi qu'il n'y ait pas le détail des dépenses.

M. DOUX répond que nous en sommes à la présentation du DOB, mais que la prochaine commission des finances ira plus dans le détail et que le détail sera présenté au conseil municipal du 26 mars.

Mme AUBERT rappelle que le DOB présente les grandes masses recettes/dépenses. Lors de la prochaine commission des finances, sera présenté le compte administratif (confirmation des dépenses/recettes réelles poste par poste). Il y aura alors le comparatif entre le prévisionnel 2014, le réalisé 2014 ; ce qui permettra d'affiner le prévisionnel 2015.

Pour M. AUGÉ, ce détail aurait permis d'éviter les questions de ce conseil.

Mme DARIO trouve que les DOB présentés depuis qu'elle est élue ne sont pas de vrais DOB.

M. DOUX indique qu'à l'issue de la commission des finances, il a été proposé d'augmenter les impôts de 2 %, et de faire un emprunt de 600 k€ en 2016. Le Conseil Municipal pourrait revenir dessus.

Pour Mme AUBERT, la commune a peu de marges de manœuvre : il faut payer les charges de personnel et les services peinent déjà à fonctionner correctement.

Mme BONNAIN demande quelle est la destination des 600 k€ d'emprunt. Mme AUBERT répond que c'est pour le moment une hypothèse peu réaliste (emprunt à hauteur des investissements prévus), qui donne toutefois une marge de manœuvre en matière de fonds de roulement.

M. AUGÉ s'interroge sur les 40 k€ de provisions prévus chaque année. Pour quoi faire et s'agit-il d'un cumul ?

Mme AUBERT précise que cette provision est faite pour plusieurs contentieux en cours. Le premier concerne un procès relatif à un permis de construire. Le tribunal a annulé deux arrêtés. La personne a fait appel. On ne connaît pas la suite donnée.

Le second concerne un différend qui dure depuis plusieurs années avec une salariée qui souhaite voir imputer un accident au service. Elle demande des dommages et intérêts.

M. PAULET demande pourquoi l'emprunt de 600 k€ est prévu en 2016 plutôt qu'en 2017, comme initialement prévu à la commission des finances.

M. DOUX précise qu'il s'agit d'améliorer l'auto financement et Mme AUBERT indique que cela aurait réduit l'investissement à 0 en 2016 ; ce qui n'est pas faisable.

M. PAULET souhaiterait connaître la position par rapport aux mesures draconiennes que prennent certaines communes ; ce qui n'est pas le cas au Mesnil, 250 k€ sont versés aux associations.

Mme AUBERT indique que le choix, pour 2015, a été fait de garder le niveau des subventions au niveau de 2014 (cf. commissions finances). Il ne paraît pas raisonnable d'arrêter les subventions du jour au lendemain, sans réflexion. En revanche, les deux maires-adjoints concernés travaillent sur le sujet pour 2016, sur des critères qui permettraient une meilleure lisibilité (ex. nombre d'adhérents, salariés...). De façon anecdotique, les petites sommes versées aux coopératives scolaires dans le cadre d'un PAC (Projet d'Action Culturelle), (342 €) vont être supprimées. A noter, à sa demande, une légère baisse pour le CLC, qui reçoit 50 % des subventions. Une augmentation a été prévue pour le syndicat d'initiative, portant sa subvention à 1 000 € au lieu de 500 € ; il anime $\frac{3}{4}$ des événements de la commune.

Mme MICHONDARD s'interroge sur la subvention apportée pour le repas des retraités, notamment l'orchestre.

Mme AUBERT insiste sur le fait qu'il ne faut pas décider sans réflexion globale (à mener dans l'année). La mission de la commune est de fournir les bâtiments, les entretenir... mais que sans subvention, la cotisation des adhérents augmentera. Cela peut se justifier pour les adultes, en revanche, Mme AUBERT ne voudrait pas que des enfants ne puissent plus participer à des activités pour des raisons financières.

Pour M. DJAADI, il y a des choix à faire pour les 5 ans à venir. Il faut dès maintenant soit augmenter les impôts soit diminuer les charges. Le Mesnil Saint Denis ne va rien faire en matière d'investissement ; ce qui va avoir des conséquences sur l'état de la commune. Il faut définir des orientations.

Mme AUBERT rappelle qu'une réunion publique sur les finances est prévue prochainement, que des choix draconiens seront à faire mais qu'ils doivent se faire en concertation avec la population.

Pour M. DJAADI, la question se situe autour de l'augmentation ou non des impôts, mais il n'a pas vu le choix de la majorité sur le futur.

Pour Mme AUBERT, il faut intégrer toutes les évolutions et digérer les orientations gouvernementales mais pour elle, la seule solution de l'augmentation des impôts n'est pas la bonne.

M. AUGÉ fait remarquer qu'il y a une erreur dans le tableau p.24, pour la colonne 2015 O est différent de N+M, contrairement à ce qui est indiqué.

M. DOUX lui indique que le fonds de roulement final inclut le report de l'excédent du budget eau potable de 145 k€ suite à notre adhésion au SIRYAE.

La délibération est lue par M. DOUX. Le DOB a bien eu lieu et le Conseil Municipal a pris acte du débat d'orientation budgétaire présenté et ci-annexé.

Questions diverses :

Mme DARIO demande s'il serait possible d'annoncer sur le site de la mairie les dates des réunions de l'intercommunalité, ainsi que sur les affichages officiels.

Mme AUBERT répond que ce sera fait.

Mme MICHONDARD demande des informations concernant une visite de la commune par des étudiants.

Réponse de Mme AUBERT : une vingtaine d'étudiants (en master 1) de l'école d'architecture de Nancy, en partenariat avec le PNR, viennent faire un travail sur notre commune, la clé d'entrée étant la transition énergétique. Une première réunion aura lieu le 9 mars à 14h30 pour une présentation de la commune. Puis une deuxième réunion est prévue le 13 mars à 14h30 pour une restitution des travaux de la semaine en perspective des travaux ultérieurs (jury de master en juin). Les conseillers municipaux sont invités. Les étudiants reviendront en novembre présenter le résultat de leur travail.

M. AMAURY souhaiterait connaître l'emplacement des défibrillateurs situés sur la commune : mairie, stade, complexe Guy Lefébure, piscine, pharmacie du Bourg. Il faudrait en rajouter un à la pharmacie d'Henri IV.

Mme BONNAIN s'étonne d'avoir appris par la presse que les salons du château pourraient être ouverts aux entreprises.

Mme AUBERT précise que c'est une idée. L'article de presse permettait de voir si cela pourrait intéresser. Bien entendu, elle sait qu'il faut l'accord du conseil municipal. Aucune entreprise n'a de toutes les façons pris contact.

Concernant le plan VIGIPIRATE, Mme MICHONDARD constate qu'il est appliqué conformément à l'avis du maire au CLC mais pas aux gymnases.

Mme AUBERT répond que le courrier a été adressé à tous les personnels et associations. Pour les gymnases, le plan est appliqué sur les heures scolaires mais pas sur les heures grand public (beaucoup plus difficile).

Fin de séance à 23h00